



LA GOUVERNANCE BANCAIRE
LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA DIRECTION JURIDIQUE

22^{èmes} journées de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Établissement Financier (AJBEF)

Ouagadougou, 25 au 27 Novembre 2025

LA GOUVERNANCE BANCAIRE
LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA DIRECTION JURIDIQUE

CAHIER DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS
DES JOURNÉES TENUES À OUAGADOUGOU
DU 25 au 27 NOVEMBRE 2025



LA GOUVERNANCE BANCAIRE LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA DIRECTION JURIDIQUE

22^{èmes} journées de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Établissement Financier (AJBEF)

Ouagadougou, 25 au 27 Novembre 2025

Les 22^{èmes} journées de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Établissement Financier (AJBEF), tenues à Ouagadougou, ont porté sur ce thème central : **« la gouvernance bancaire : le rôle primordial de la direction juridique »**. Les panels et travaux en commissions ont abouti à une série de recommandations stratégiques visant à renforcer le cadre juridique et opérationnel des institutions financières sur le continent. Ces recommandations, qui seront suivies par l'AJBEF, constituent une feuille de route pour l'amélioration continue des pratiques de gouvernance.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Formation continue des Juristes de Banque

Il est impératif d'instituer un programme de formation continue, structuré et obligatoire, pour tous les juristes de banque. Ce programme doit couvrir l'évolution du droit bancaire, les nouvelles réglementations prudentielles, les innovations technologiques, la cybersécurité et le droit comparé. L'objectif est de garantir une expertise constamment actualisée pour naviguer avec rigueur et proactivité dans un environnement juridique et financier en perpétuelle mutation.

Recommandation 2 : Le Secrétariat Juridique

Il est recommandé que le secrétariat juridique des conseils d'administration soit systématiquement confié à un juriste. Cette fonction ne doit pas être perçue comme une simple tâche administrative, mais comme un pilier de la gouvernance. Le juriste garantit la légalité formelle et substantielle des décisions, assure la traçabilité des délibérations et conseille le conseil sur les implications juridiques de ses orientations stratégiques, minimisant ainsi le risque de contentieux et de sanctions réglementaires.

Recommandation 3 : Mise en place d'une veille juridique

L'instauration d'un dispositif de veille juridique et réglementaire proactive est une nécessité stratégique. Ce mécanisme doit permettre d'anticiper les évolutions législatives et jurisprudentielles, nationales et internationales, susceptibles d'impacter les opérations des établissements de crédit. Une veille efficace permet une adaptation rapide des procédures internes, la mitigation des risques de non-conformité et l'identification d'opportunités découlant de nouvelles régulations.



Recommandation 4 : Adaptation de la gestion des risques LCB-FT

Il est préconisé d'adapter les dispositifs de gestion des risques, particulièrement en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), aux spécificités locales. Une approche purement formelle et décontextualisée est insuffisante. Il convient de développer des typologies de risques endogènes, basées sur une analyse approfondie des réalités économiques et sociales locales, afin de renforcer la pertinence et l'efficacité des mesures de détection et de prévention.

Recommandation 5 : Dispositif de prévention des fraudes

La mise en place d'un dispositif robuste de détection et de prévention des fraudes, internes comme externes, est cruciale. Ce dispositif doit allier des contrôles humains à des solutions technologiques avancées (analyse de données, intelligence artificielle). Il doit reposer sur une cartographie détaillée des risques de fraude, des procédures d'alerte claires et un cadre de sanctions dissuasif, tout en respectant les droits des employés et la réglementation sur la protection des données personnelles.

Recommandation 6 : Intégration de la RSE

Il est recommandé d'intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de la stratégie de gouvernance. La RSE ne doit plus être une politique périphérique mais un axe central de la création de valeur durable. Il est également essentiel de mener un plaidoyer auprès des régulateurs pour une meilleure reconnaissance et valorisation (notamment dans les exigences de capital) des engagements RSE, afin d'aligner les impératifs prudentiels avec les objectifs de développement durable.

Recommandation 7 : Encadrement de l'innovation technologique

Face à l'émergence de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres innovations, il est fondamental d'adopter une démarche inclusive et maîtrisée. Il s'agit d'encadrer l'innovation par un cadre juridique et éthique rigoureux qui permette de saisir les opportunités (efficacité opérationnelle, nouveaux services) tout en maîtrisant les risques associés (sécurité des données, responsabilité).

Recommandation 8 : Étude sur la fiscalité du numérique

Il est recommandé de diligenter une étude approfondie sur la fiscalité applicable au secteur du numérique en Afrique. Cette étude devra analyser les cadres existants, identifier les lacunes et proposer des pistes de réformes pour une imposition juste et efficace des services numériques financiers. L'objectif est de garantir une concurrence équitable entre les acteurs traditionnels et les nouveaux entrants et d'assurer une juste contribution des géants du numérique aux budgets des États.



**LA GOUVERNANCE BANCAIRE
LE RÔLE PRIMORDIAL DE LA DIRECTION JURIDIQUE**

22^{èmes} journées de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Établissement Financier (AJBEF)

Ouagadougou, 25 au 27 Novembre 2025

RESOLUTION

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

L'Association Africaine des Juristes de Banque et Établissement Financier (AJBEF) s'engage à assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces recommandations. Le comité de suivi constitué évaluera les progrès accomplis et facilitera le partage de bonnes pratiques entre les membres. Ces recommandations constituent un engagement collectif pour une gouvernance bancaire plus solide, plus éthique et plus résiliente en Afrique.